

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 24 septembre 2026

Date de convocation :

16 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice 15

Présents 9

Votants 13

Date d'affichage :

16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Christine HELLO, Maire.

Présents : Marie-Christine HELLO, Marie-Josèphe TOQUET, Jean-Michel THOMAS, Sandra CARCAUD, Noéline COSTAN-ZANON, Floriane DAMON, Jérôme FAIX, Richard GLAUDEL, Cyril RICHARD.

Absents : Aurélie GELIN (*pouvoir à Noéline COSTAN-ZANON*), Laura DESBOIS (*pouvoir à Sandra CARCAUD*), Jean-Philippe NADAL (*pouvoir à Marie-Josèphe TOQUET*), Philippe THOMAS (*pouvoir à Cyril RICHARD*), Fabien LE PERDU et Audrey ROUXEL (*excusés*).

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe TOQUET.

DCM2026/074 : SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES

RETIRE ET REMPLACE cause erreur matérielle

Erreur sur le nombre de présents inscrits (pas sur les votants)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT ;

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune de Bringolo tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la Commune de Bringolo contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 100,00 € à l'Association des Maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 022-212200190-20260924-DCM2026_074_OK-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE ce soutien financier ;**
- **HABILITE le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe TOQUET

Le Maire,
Marie-Christine HELLO